

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Remerciements au brigadier Jean-Louis Jeanmaire

De divers côtés la traduction de l'article y relatif de M. Herbert Alboth, chef du Service de presse de l'Union suisse pour la protection des civils, a été demandée (Revue PC I/2 76, page 14). C'est avec plaisir que le soussigné donne suite à ces désirs. R.P. Chef d'arme des troupes de protection aérienne, le brigadier Jean-Louis Jeanmaire, atteint par la limite d'âge, a pris sa retraite le 31 décembre 1975. A l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'USPC, le 25 octobre dernier, à Bâle, le président central, M. Henri Schmitt, Conseiller d'Etat, lui a remis un vitrail armorié de l'Union, en témoignage de reconnaissance de l'activité qu'il a déployée dans le cadre de la collaboration entre l'Armée et la Protection civile.

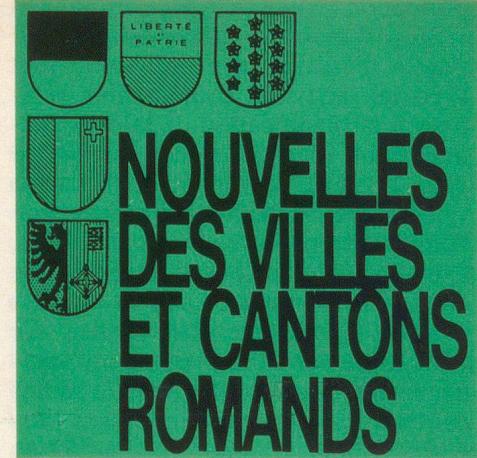
Officier instructeur de 1937 à 1956, jusqu'à commandant d'Ecole de recrues, dans les rangs des troupes PA depuis 1957, il a dirigé l'instruction et commandé à tous les échelons. C'est ainsi qu'il a acquis une connaissance parfaite et une riche expérience pour la formation judicieuse et efficace de

la PA. Le 1er janvier 1969, il a été nommé brigadier, chef d'arme de cette troupe, partenaire de la protection civile.

Sous sa direction, une ambiance de grande confiance a permis d'édifier la protection civile, œuvre à laquelle M. Walter König, ancien directeur de l'Office fédéral PC, a également participé. Son engagement a aussi soutenu l'idée de la défense générale et contribué à renforcer sérieusement la confiance en notre préparation de défense auprès du peuple et des autorités.

Le brigadier Jeanmaire n'était pas un homme de compromis à bon marché, il avait aussi le courage de se rendre parfois impopulaire s'il s'agissait de problèmes fondamentaux importants, et de se libérer d'un chemin qu'il avait cru juste.

Malgré qu'il s'est retiré, comme membre de notre défense du pays, l'ancien chef d'arme des troupes de protection aérienne demeurera un défenseur persuadé de la protection civile.



Canton de Berne

Protection civile: le gouvernement bernois se prononce

La modification de la législation fédérale sur la protection civile est au stade de l'avant-projet en consultation auprès des milieux intéressés. De la prise de position du canton de Berne, on peut relever deux soucis majeurs: d'une part le gouvernement bernois estime indispensable non seulement d'étendre à toutes les communes l'obligation de construire des abris de protection civile, mais encore d'aménager ces abris afin de pouvoir y vivre un certain temps; d'autre part, c'est le côté financier qui retient son attention, et l'Exécutif bernois estime que la Confédération devrait prendre en charge une part accrue des dépenses de protection civile assumées par les cantons.

Dépenses. Selon le gouvernement bernois, les communes ne sont guère stimulées à construire des installations efficaces de protection civile si la Confédération continue à leur laisser entièrement la charge des frais d'entretien; une contribution fédérale devrait être accordée pour ces dépenses. «A chaque habitant une place protégée». Voilà un des fondements de protection civile. L'avant-projet stipule que, contrairement à la pratique actuelle, les constructions nécessaires à la protection de la population doivent être exécutées dans chaque commune, sans exception. Le gouvernement bernois approuve. Aujourd'hui, dans le canton de Berne, 149 communes seulement sur 491 sont astreintes à cette obligation; néanmoins vu qu'il s'agit des communes les plus peuplées, 800 000 personnes (sur un million) sont ainsi protégées. Il reste donc 200 000 personnes qu'il importe tout autant de protéger.

J. C.

Canton de Fribourg

Extrait du rapport de gestion de l'Office cantonal PC

Constructions d'abris privés:

		subventions cantonales	
- de 1952 à 1974:	2113	=	73 057 places fr. 4 194 054.-
- en 1975:	288	=	9 582 places fr. 943 878.-
	2401	=	82 639 places fr. 5 137 932.-
- abris publics en 1975	2	=	1 112 places fr. 235 143.-
Total	2403	=	83 751 places fr. 5 373 075.-

Constructions destinées aux Organismes de protection locaux:

Pour 1975 les subventions versées se montent à:	Confédération	fr. 2 006 878.-
	Canton	fr. 656 121.-

Un projet d'installations combinées à Châtel-Saint-Denis prévoit:

- 1 poste sanitaire de secours (120 lits)
- 1 poste de commandement
- 1 stationnement d'attente pour sapeurs-pompiers de guerre

Livraisons de matériel par l'Office fédéral PC

- de 1971 à 1974	valeur	fr. 2 994 498.-
- en 1975	valeur	fr. 600 000.-
total		fr. 3 594 498.-

Répartition: Confédération	65 %	= fr. 2 336 424.-
Canton	17,5 %	= fr. 629 037.-
Communes	17,5 %	= fr. 629 037.-

Instruction en 1975

pour les différents services

- Organismes de protection locaux
- Organismes de protection d'établissements

	cadres	personnel
	119	457
	39	161
Total	158	618

part des communes.

28 organismes de protection d'établissement ont également organisé 1 cours de répétition.

Cours de répétition: chaque commune astreinte a organisé un cours de répétition de deux jours, précédés d'un cours de cadres d'un jour dans la plu-

Protection civile opérationnelle à Hauteville dès 1980

La protection civile: nul mieux que le directeur du service cantonal M. André Laubscher, ne peut en parler. Aussi la commune d'Hauteville dans le cadre du cycle des conférences – débat qu'elle a organisé cet hiver à l'intention de la population, l'avait-elle invité récemment pour expliquer la protection civile, le sens qu'il convient de lui donner, son organisation et le rôle de ceux qui y sont incorporés.

Une nouvelle occasion a donc été donnée à M. Laubscher de souligner la nécessité de cette protection civile, très coûteuse sans doute, mais qui, élément de la défense nationale, est par conséquent indispensable. Rapelons toujours, a dit M. Laubscher, que la protection civile tend à protéger, à sauver et à secourir les personnes et à protéger les biens par des mesures destinées à prévenir ou à atténuer les conséquences de conflits armés. Mais elle peut aussi intervenir en cas de catastrophes naturelles ou accidentelles.

Une des communes les plus avancées

Pour en avoir si souvent parlé, nous ne reviendrons pas sur l'organigramme de la protection civile, sa nécessité ou son rôle. M. Laubscher dont l'exposé, d'une parfaite limpide et d'une concision remarquable, intéressa visiblement l'auditoire mixte qui emplissait l'une des salles du bâtiment des services publics d'Hauteville, en a fait le tour d'une manière vivante et simplifiée.

Le cinéma a agréablement complété cet exposé au début duquel M. Gilles Attinger, président du Conseil communal, donna quelques renseignements sur la protection civile à Hauteville, l'une des communes les plus avancées du canton à cet égard, et où la PC sera opérationnelle dès 1980. Jusqu'ici, c'est une somme de 1 490 000 francs que l'Etat et la Confédération ont accordé à la commune qui a elle-même investi 370 000 fr. au titre de la protection civile.

Martigny – Cours de répétition efficaces

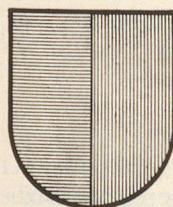
Le personnel de l'Organisme de protection local a eu une excellente occasion de parfaire son instruction par des exercices pratiques.

En effet, la direction locale PC a pu disposer de la «villa Bessero» condamnée à disparaître, pour y organiser ses cours de répétition. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'hommes se sont succédé tous les deux jours, du 29 mars au 8 avril, pour se familiariser avec le matériel PC, pour l'extinction d'incendies, les secours aux blessés, et jouer les liaisons de commandement et de coordination de l'engagement.

De plus, dans le cadre de ces cinq cours de deux jours, le poste sanitaire du Bourg a été mis en service. Ce poste sanitaire est désormais opérationnel et pourra être mis immédiatement en service en cas d'accident grave, d'épidémie, de catastrophe. C'est un précieux renfort de l'hôpital, qui peut servir occasionnellement de logement pour des sans-abri. M. Bregnard, inspecteur fédéral, a reconnu la parfaite ordonnance de cette installation. Plusieurs membres des autorités locales ont suivi ces cours avec intérêt.

R. P.

Riorganizzata l'Associazione ticinese Protezione civile



Dopo un periodo di forzata inattività, dovuta a carenze organizzative nell'esecutivo, è stato ricostituito il nuovo comitato direttivo della Associazione ticinese protezione civile che conta ora sulla valida collaborazione di giovani dinamici membri dotati delle migliori intenzioni per la continuazione di una opera sempre più importante nell'interesse della collettività. Per il 1976 il comitato ha già elaborato un interessante programma che prevede fra l'altro, un viaggio di studio al CCR Euratom di Ispra-Varese, una visita all'ospedale di emergenza del nuovo ospedale Civico di Lugano, l'organizzazione di concorsi riservati

agli allievi delle scuole ticinesi, ecc. Anche la revisione in corso della legge federale sulla protezione civile riserva interessanti novità nel quadro di una nuova concezione.

La quota sociale anche per il 1976 è stata fissata in fr. 10.– e a tutti coloro che verseranno tale importo verrà inviata la rivista «Protezione civile».

La direttiva spera che molti saranno i Ticinesi che vorranno aderire a questa associazione (l'adesione non comporta nessun impegno) mediante il versamento a titolo di sostenitori di una quota annua «libera». Anche a costoro verrà inviata la rivista «Protezione civile».